



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200520-DEC-AG-20-015-
AU
Date de télétransmission : 20/05/2020
Date de réception préfecture : 20/05/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Décision du 20 mai 2020

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391
DU 1^{ER} AVRIL 2020

OBJET : Acquisition d'un véhicule léger d'occasion équipé d'un plateau (DSTE)

Le Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1- alinéa 2 ;

Considérant que pour assurer la continuité de ses missions, la Direction des services techniques et de l'environnement a besoin d'un véhicule léger équipé d'un plateau ;

Considérant que ce véhicule de remplacement est nécessaire à l'entretien des espaces verts des infrastructures communautaires ;

Considérant la possibilité d'acquérir ce véhicule d'occasion à un prix attractif ;

Vu le devis de la société Corse Poids Lourds, ci annexée ;

Vu l'avis favorable de M. Guy Armanet, vice-Président délégué aux Finances ;

APPROUVE

L'acquisition d'un véhicule d'occasion de la marque « Maxity Renault », carte grise comprise pour un montant total de 29 110,76 € TTC auprès de la société Corse Poids Lourds (SIRET : 30435194300028), sis RN 193, 20620 Biguglia ;

Décision du 20 mai 2020

OBJET : Acquisition d'un véhicule léger d'occasion équipé d'un plateau

DECIDE

De signer le devis correspondant et tous documents se rapportant à cette acquisition ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification